

faveur du gouverneur (ou, comme s'exprimait le *Herald*, pour les *droits royaux et populaires*), 8 contre et 4 douteux.

Droits royaux et populaires ! " Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits royaux, ni encore moins sur les droits populaires, disait le *Canadien* (22 déc.), mais de les maintenir respectivement dans les limites reconnues par la royauté elle-même dans la personne de ses représentants, et consacrées par les résolutions de 1841 qui font maintenant partie de la constitution canadienne. On aura beau chercher à embrouiller la question du gouvernement responsable, et à diviser le peuple sur cette question, afin de parvenir plus aisément à lui enlever ce palladium de ses droits ; cette question est parfaitement comprise, et le gouvernement responsable, tel qu'il a été concédé au pays et clairement défini dans ces résolutions (celles du 3 sept. 1841), sera maintenu, en dépit de tous les efforts, non seulement en Canada, mais dans toutes les colonies de l'Amérique septentrionale, qui l'ont accepté comme leur grande charte."

Une coïncidence assez remarquable, entre le coup d'Etat du 27 novembre à Kingston et la dissolution de l'Assemblée générale de la Nouvelle-Ecosse contre l'avis des membres libéraux du cabinet de cette province, frappa tous les esprits, et fit soupçonner une intrigue dont les fils aboutissaient de l'autre côté de l'Atlantique. Il est juste de dire pourtant que M. Viger crut devoir protester par écrit contre une pareille supposition, et que M. Howe lui-même, le principal ministre résignataire de la Nouvelle-Ecosse, déclara que, dans leur différend avec le gouverneur, le gouvernement responsable n'avait nullement été en jeu.

M. Wakefield, dans une lettre adressée au *Colonial Gazette* de Londres, en date du 11 décembre, et publiée sous forme de brochure à Kingston, attribuait la chute de MM. La Fontaine et Baldwin à leur arrogance, à " l'enivrement causé par la jouissance nouvelle pour eux d'un pouvoir presque illimité " et à ce qu'ils avaient voulu " caresser le chien à rebrousse-poil " (Sir Charles Metcalfe). Il prétendait qu'en résignant, les ministres avaient voulu prévenir le sort qui les attendait dans le cours de la session. Suivant lui, plusieurs des mesures ministérielles auraient été rejetées par l'Assemblée législative, entr'autres le bill de l'université de Toronto de M. Baldwin, qui tranchait sur les dotations et les droits acquis de cette institution, et que pour cette raison les membres canadiens français n'auraient jamais voulu accepter ; le bill des taxes ou des cotisations du Haut-Canada, très impopulaire, suivant lui, dans cette section